



Extrait du Troyes écologie

<http://troyes-ecologie.fr/Incinérateur-du-Grand-Troyes-les.html>

Incinérateur du Grand Troyes : les arguments du professeur Belpomme

- Environnement -



Spécialiste reconnue des questions de Santé et d'Environnement, le professeur Belpomme est récemment intervenu à propos d'un projet d'incinérateur en Charente-Maritime. Voici, adapté à la situation locale, les arguments que le scientifique développe pour démontrer l'absurdité, pour ne pas dire la dangerosité de ce four à ordures.

La Charente-Maritime vit actuellement la mésaventure que nous pourrions, très vraisemblablement, connaître. Là-bas, un projet d'incinérateur est vivement contesté. Le monstre devrait avaler 100 000 tonnes/an et coûterait, pour sa seule construction, 90 millions d'euros ! Si on ramène ces chiffres au projet porté par les élus du département [1], notre four devrait nous coûter près de 55 millions d'euros.

Les motifs de la contestation sont, peu ou prou, les mêmes que ceux que j'évoque ici à maintes reprises :

- ▶ Coût environnemental (pollutions multiples de l'air, de l'eau, du sol)
- ▶ Coût social (faiblesse des créations d'emplois, dégradation des conditions de vie)
- ▶ Coût économique (non-rentabilité de l'équipement et destruction, au sens propre, de matières premières dont la valeur économique sera de plus en plus forte)

Là bas aussi, la question du surdimensionnement est au coeur de la contestation. Le professeur Belpomme, sommité reconnue dans le domaine « Santé-environnement », explique très simplement les raisons de ce surdimensionnement :

Tous les incinérateurs sont volontairement surdimensionnés pour :

- ' Bénéficiaire de l'effet de taille (Formule de Bureau)
- ' Pouvoir traiter des déchets industriels banals (DIB) [2] normalement pas à charge des collectivités

Le surdimensionnement est donc le point commun de nombreux projets. Il est flagrant en Charente-Maritime et encore plus ici. Mais ce surdimensionnement qui ne fait aucun doute dans l'Aube, a surtout des effets multiples et catastrophiques. Là aussi, le professeur Belpomme, dans son exposé, fait la longue liste des conséquences funestes de ce four. Voici, en résumé, ce qu'on peut en retenir pour la cas qui nous intéresse.

- ▶ Il provoque un **surcoût évident à la construction**. Un four de 60 000 tonnes n'a pas tout à fait le même prix qu'un four de 20 000 tonnes.
- ▶ Il conduit inmanquablement à une **rentabilité hasardeuse**, donc, là encore, à un surcoût pour la collectivité. Car si les 60 000 tonnes ne sont plus offerts à l'appétit du monstre - et cela est fort probable d'ici quelques années - les charges de fonctionnement seront, elles, toujours présentes. Ce sera bien sur aux contribuables de les payer.
- ▶ Il génère mécaniquement une **pollution supplémentaire**. Un incinérateur n'a rien du machin propre et écolo qu'on va tenté de nous vendre. Cela pollue. Cela pollue même beaucoup. Et cela polluera d'avantage si vous y brûlez plus de déchets que de raison.

Les polluants produits par l'incinération des déchets.

| Pollutions réglementaires annuelles de l'incinérateur de Lunel-Viel [3] | Quantité |
|---|----------|
|---|----------|

Incinérateur du Grand Troyes : les arguments du professeur Belpomme

| | |
|--------------------------------------|--|
| FUMÉES | 975 millions de Nm ³ ou 1 million de tonnes |
| CO ₂ | 128.000 T/an [4] |
| DIOXINES | 0,1 gramme |
| POUSSIERES | 10 tonnes |
| ACIDE CHLORHYDRIQUE 10 tonnes | |
| FLUORURE D'HYDROGENE | 1 tonne |
| DIOXYDE DE SOUFRE (SO ₂) | 49 tonnes |
| OXYDES D'AZOTE (Nox) | 196 tonnes |
| CADMIUM ET THALLIUM | 49 Kg |
| MERCURE ET COMPOSES | 49 Kg |
| Autres métaux traces | 487 Kg |

| Pollutions par les mâchefers [5] | Quantité |
|--------------------------------------|------------|
| MERCURE | 9 Kg |
| PLOMB | 390 Kg |
| CADMIUM | 39 Kg |
| ARSENIC | 78 Kg |
| CHROME | 59 Kg |
| DIOXYDE DE SOUFRE (SO ₂) | 390 tonnes |
| CARBONE ORGANIQUE TOTAL (COT) | 59 tonnes |

Brûler ou recycler

► Il annihile les efforts faits en matière de tri et de recyclage. Plus la capacité de votre four est élevée, plus vos besoins en déchets sont grands et impérieux pour maintenir la rentabilité. A partir d'un certain seuil, le tri, le recyclage, le compostage deviennent contraire aux intérêts économiques des gestionnaires de l'incinérateur. Or, ces déchets représentent une richesse qui, dans les années à venir aura une valeur encore plus forte. Aluminium, plastiques, papiers mais aussi métaux rares de nos appareils électroniques qui finissent dans les poubelles seront brûlés. Nous perdrons des matières premières précieuses. Est-ce modèle économique que nous voulons ?

En fond, cet incinérateur illustre l'une des deux alternatives qui s'offrent à nous.

- S'agit-il de considérer nos déchets comme des rebuts dont il faut se débarrasser le plus vite et au coût supposé le moindre ? Alors construisons un incinérateur et arrêtons de trier ou de recycler. C'est un choix politique « court-termiste » qui, très vite, s'avérera plus coûteux qu'aucun autre.
- S'agit-il de penser ces déchets comme un gisement quasi gratuit de matières premières dans une économie où

Incinérateur du Grand Troyes : les arguments du professeur Belpomme

l'enjeu de la compétitivité est centrale ? Alors, trions mieux, recyclons mieux, méthanisons, compostons... bref, faisons fructifier ce gisement le plus intelligemment possible. Certes, ce choix est plus long, plus complexe à mettre en oeuvre mais infiniment plus fructueux.

Pour finir, voici comment le professeur Belpomme résume les avantages socioéconomiques des alternatives à l'incinération

- ▶ Économies de l'ordre de 30 à 50 % par rapport à l'incinération
- ▶ Récupération des métaux rares et donc de plus en plus coûteux sur le marché
- ▶ Doublement de la création d'emplois

[1] Le projet prévoit un incinérateur de 60 000 tonnes installé dans l'agglomération troyenne

[2] Signalons que ce qu'on appelle DIB se résumant quasi-exclusivement à quelques cartons, du papier, des plastiques aisément recyclables. Vos déchets de bureau sont ainsi qualifiés de DIB.

[3] Calculs sur 130.000 T/an

[4] soit l'équivalent du CO₂ émis par 35.000 grosses berlines modernes qui feraient chacune 24500 Km/an !

[5] « V » dans le respect de la circulaire du 9 mai 1994